

**Procès-verbal de séance du Conseil Municipal**  
**04 mars 2026**

PRÉSENTS : ANEMA Catherine, BLONDET Sylvain, BOULAY David, CHEVAL Serge, COUSI Vincent, DUPONT Alain, HIERNAUX Pierre, Marie-Annick MERAVILLES, MIRAMOND Martine, POUSSOU Gisèle, SERVIERES François, SOLEILHET Christine.

M. le Maire annonce trois absents excusés avec procuration

Amélie DAVID donne procuration à François SERVIERES

Jean-Pierre BENAVENT donne procuration à David BOULAY

Absent :

M. Daniel TABARLY

Le quorum, fixé à 8 membres présents, étant atteint (12 membres présents), le Conseil peut délibérer valablement. La séance est présidée par Monsieur le Maire, Vincent COUSI.

M. le Maire propose d'ouvrir cette séance.

M. le Maire informe l'Assemblée Délibérante que M. Blondet soulignait à toutes fins utiles que cette séance représentait la 55<sup>ème</sup> et dernière séance du mandat actuel.

Prochainement certains élus se retrouveront à la prochaine séance d'installation du nouveau conseil municipal qui devrait se tenir entre le 20 et le 22 mars, suivant le premier tour des élections municipales.

Comme il est de coutume il propose de désigner Mme Gisèle POUSSOU comme secrétaire de séance, assistée de la secrétaire générale.

La séance est déclarée ouverte à 20h37.

M. le Maire annonce l'ordre du jour principalement porté sur la présentation des comptes 2025.

Il rappelle que la séance du Conseil était initialement prévue le 25 février puis reporté au 4 mars en raison d'un problème technique impactant le logiciel HELIOS de la DGFIP (Trésor public) qui valide les bilans. Cela a concerné toutes les collectivités dont la communauté de communes qui a reporté la séance au 10 mars 2026.

M. SERVIERES intervient pour souligner que c'est la preuve d'une surveillance stricte des comptes des collectivités par la DGFIP.

1. Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2026
2. Budget Chaufferie - Vote du Compte Financier Unique 2025
3. Budget Chaufferie - Affectation des résultats 2025
4. Budget Énergies Renouvelables - Vote du Compte Financier Unique 2025
5. Budget Énergies Renouvelables - Affectation des résultats 2025
6. Budget Principal Commune - Vote du Compte Financier Unique 2025
7. Budget Principal Commune - Affectation des résultats 2025
8. Acquisition des parcelles AB 781 et 925 - (garages et jardins) - Avenue du Père Huc
9. Acquisition de la parcelle AB 569 - Carrefour avenue Delestraint - Route de Villefranche
10. Questions diverses

**1- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 janvier 2026**

Le PV du Conseil du 28 janvier 2026 est approuvé à la majorité.

M. le Maire laisse la parole à la secrétaire générale pour la présentation des comptes 2025 tandis qu'il félicite le travail remarquable de Laure la responsable finances publiques et Marie, qui ensemble veillent au suivi financier de l'ensemble des budgets.

## 2- Budget Chaufferie - Vote du Compte Financier Unique 2025

Sur la base des constats positifs et des propositions formulées, l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2025 généralise le CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026. La collectivité s'est portée volontaire pour un document financier unique, comme une grande majorité des collectivités du Tarn-et-Garonne, dès 2024.

Le CA et le compte de gestion sont désormais réunis en un seul compte appelé compte financier Unique (CFU). Le Compte Financier Unique (CFU) est un document « bilan » qui retrace à la fin de l'exercice l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice.

Le liminaire s'applique aux trois CFU 2025 de la collectivité.

Le compte financier unique 2025 du budget annexe CHAUFFERIE a été voté le 04 mars 2026 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

### 1 – Section de fonctionnement

La section de fonctionnement, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la chaufferie.

#### a) Dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- **Chapitre 011**: des charges à caractère général: **50 914,96 €** comprenant principalement:
  - De la « fournitures non stockable » correspondant au fioul et « des autres matières et fournitures » correspondant aux plaquettes de bois, respectivement 28 870,18 € et 13 561,39€.

**En 2023**, on a pu noter une forte consommation de fioul et une faible consommation de plaquette de bois du fait de plusieurs pannes sur la chaufferie bois. La chaufferie fioul a dû prendre le relais.

**En 2024**, les pannes récurrentes persistent, mobilisant le personnel technique, néanmoins la chaufferie a réussi à inverser un peu la tendance puisque la consommation et la dépense de fioul ont diminué au profit d'une augmentation de plaquette bois, plus écologique.

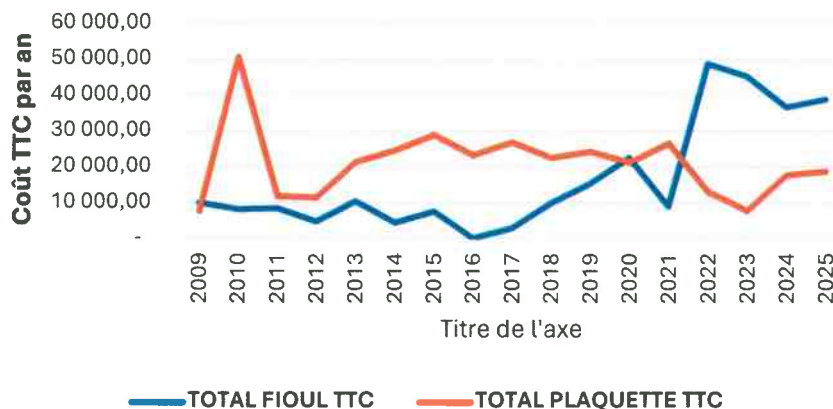
**En 2025**, les pannes de la vis sans fin de la chaufferie bois se sont multipliées provoquant une surconsommation de fioul.

En rappel, la collectivité a souscrit au groupement de commande bois avec le SDE82 en 2024.

- L'entretien, réparation et maintenance de la chaudière s'élève à 3 490€. Nous avons un contrat d'entretien avec Climater et Rafaillac.
- L'Assurance multirisques et des frais de télécommunication
- **Chapitre 012**: **9 984,67€** : du personnel affecté par la commune pour la chaufferie
- **Chapitre d'ordre 042** : des amortissements pour **25 448,63€** dont la chaudière actuelle, à hauteur de 19 024,86€, l'isolation corps de chauffe et remplacement moteur pour 1 053,60€, les moteurs alimentation copeaux pour 1 711€... Montant que l'on retrouve en recette d'investissement.

Ci-dessous, un tableau de comparaison depuis 2009 de la consommation de fioul et la consommation de plaquettes bois.

## COMPARAISON FIOUL - PLAQUETTES BOIS



	Plaquettes bois en tonnes	Fioul en litres
2020	206,91	26 000
2021	262,04	10 000
2022	87,54	37 580
2023	67,42	36 009
2024	134,54	21 842
2025	116,46	36 500

### b) Recettes

Les recettes de fonctionnement sont constituées par les abonnements et consommations au réseau de chaleur.

On peut noter une légère baisse de la consommation de chauffage. Pour rappel, les factures de chauffage de l'école sont supportées par le budget commune.

Les tarifs au Mwh ont été modifiés au 01/03/2023.

En revanche, le tarif abonnement est le même depuis **plus de 10 ans**

Evolution tarif chaufferie			
€ H.T. / Mwh	2015	2019	2023
tarif trimestres "hiver"	90	95	120
tarif trimestre "été" (trim 3)	180	180	205

Consommation par sites en Mwh 4 trimestres				
	Maison de retraite	Gendarmerie	Ecole	Total
2021	327,69	84,39	120,27	532,35
2022	326,85	83,4	71,13	481,38
2023	253,42	84,56	63,5	401,48
2024 (4 trimestres)	240,34	77,87	68,57	386,78
2024 5 <sup>ème</sup> trimestre	131,15	40,33	35,76	207,24
2025	229,60	71,37	52,03	353,00

L'abonnement rapporte **13 373 € HT** en 2025

La facturation du chauffage rapporte **43 339,20 € HT**

À la clôture de l'exercice, la section de **fonctionnement** présente les résultats suivants **en exécution budgétaire**

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Chap. 011 – charges à caractère général	50 914,96 €	Chap. 70 – ventes, abonnements	56 712,20 €
Chap. 012 – charges de personnel	9 984,67 €	Chap. 75 – autres produits (arrondis TVA)	0,26 €
Chap. 65 – autres charges (arrondis TVA)	0,00 €		
Chap. 66 – charges financières	0,00 €		
Chap. 042 - Opérations d'ordre (amortissements)	25 448,63 €	Chap. 042 - Opérations d'ordre	0,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>86 348,26 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>56 712,46 €</b>
<b>Résultat à la clôture de l'exercice</b>		<b>-29 635,80 €</b>	
002 – Excédent de fonctionnement reporté			23 257,67 €
<b>Résultat cumulé</b>		<b>-6 378,13 €</b>	

Résultat négatif principalement lié aux dépenses importantes de fioul en raison d'une chaufferie bois inopérante.

## 2 – Section d'investissement

### a) Dépenses

Ci-dessous les dépenses d'investissement réalisées.

- **Chapitre 20:** Immobilisation incorporelle : **17 850€**. Considérant les nombreuses pannes et le vieillissement de la chaufferie bois, ces dépenses correspondent aux études préalables réalisées par SCIC BEL en prévision du remplacement de la chaufferie bois en 2026 : étude de faisabilité du schéma directeur de développement du réseau chaleur bois consistant à préciser si ce réseau pouvait accueillir d'autres clients, établir un dimensionnement du renouvellement de la chaudière bois et estimer le plan de financement charges/recettes de la nouvelle chaufferie.
- **Chapitre 21 :** Immobilisation corporelle : **8 131,75 €**. Charges qui correspondent à la réparation et/ou au remplacement des pièces principales de la chaufferie bois : vis sans fin, remise en service, goulotte d'alimentation.

### b) Recettes

Les recettes d'investissements sont composées comme suit :

- **Chapitre d'ordre 040 :** des amortissements pour **25 448,63 €**. Montant que l'on retrouve en dépense de fonctionnement.

À la clôture de l'exercice, la section d'investissement présente les résultats suivants en **exécution budgétaire**

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Chap. 16 – Emprunts et dettes	0 €	Chap. 10 – Dotations, réserves	0.00 €
Chap 20 – Immobilisations incorporelles	17 850,00€	Chap 13 – Subventions d'investissement reçues	0.00 €
		Chap 16 – emprunts	0.00 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	8 131,75 €	Chap. 021 – Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	Chap. 040 - Opérations d'ordre (amortissements des installations complexes spécialisées -	25 448,63 €

		chaufferie)	
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>25 981,75 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>25 448,63 €</b>
<b>Résultat à la clôture de l'exercice</b>			
		<b>- 553,12€ €</b>	
Excédent d'investissement reporté		90 229,43 €	
<b>Excédent d'investissement cumulé (001)</b>		<b>89 696,31 €</b>	
<b>RAR Dépenses</b>		-7 000,00 €	
<b>RAR Recettes</b>		12 495,00 €	

### 3 – Bilan annuel / prospective

Considérant la récurrence des pannes et après plus de 20 ans d'exploitation, le matériel est sans conteste en fin de cycle. Toutes les solutions de prolongation et/ou remplacement ont été étudiées. Ainsi des études réalisées par des équipes spécialisées, avec l'appui technique du SDE82, de l'assistant maître d'ouvrage SCIC BEL du LOT et l'appui du Fonds Ingénierie commun au Conseil Régional et à la Banque des Territoires, l'objectif est de renouveler la chaufferie biomasse en 2026.

Le Maire rappelle un nombre important de délibérations votées pour programmer le remplacement de la chaufferie bois, en raison des dysfonctionnements récurrents depuis 2024, qui par ailleurs ont sollicité l'intervention multiple du Service Technique pour réparer ou faire réparer par des artisans experts.

En conséquence, prêt à répondre à l'avenir, le marché a été déposé fin février 2026 pour sélectionner les entreprises courant mars/ avril 2026, afin de gagner du temps. L'objectif est que la nouvelle chaufferie bois soit opérationnelle pour l'automne 2026.

Ainsi le budget fonctionnement sera moins impacté puisque la consommation de fioul liée à la chaufferie relais devrait diminuer.

En revanche, comme évoqué lors du précédent conseil, il est constaté une baisse de consommation des clients. On peut prévoir une chute de vente d'eau chaude aux clients : la Gendarmerie envisage une rénovation complète des bâtiments, des logements et des bureaux, pour améliorer le confort énergétique.

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Vincent COUSI, Maire, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier au vote à M. HIERNAUX Pierre, portant ainsi le nombre de présents à 11, et le nombre de votes exprimés à 13.

Le Conseil Municipal, après examen des opérations qui y sont retracées et présentées dans la note de synthèse, vote le Compte Financier Unique du budget annexe CHAUFFERIE de l'exercice 2025 à **la majorité**, et arrête ainsi les comptes :

2025 CHAUFFERIE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget	BP2025	86 631,00 €	356 673,06 €
Exécution de l'exercice 2025	Recettes	56 712,46 €	25 448,63 €
	Dépenses	86 348,26 €	25 981,75 €
	Résultats de l'exercice	<b>-29 635,80 €</b>	<b>-533,12 €</b>
Résultats reportés des exercices antérieurs		23 257,67 €	90 229,43 €
<b>Résultats de clôture de l'exercice</b>		<b>-6 378,13 €</b>	<b>89 696,31 €</b>
<b>Résultat global</b>		<b>83 318,18 €</b>	
Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	-7 000,00 €
Restes à réaliser en recettes		0,00 €	12 495,00 €
Solde des restes à réaliser (RAR) 2025		0,00 €	5 495,00 €

(Délibération N° 004-2026)

### 3- Budget annexe CHAUFFERIE - Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent COUSI, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe CHAUFFERIE,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte financier unique fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un déficit d'exploitation en fonctionnement de :	- 29 635,80 €
- un excédent reporté de :	23 257,67 €

**Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :** **-6 378,13 €**

---

En section d'investissement :

- un déficit d'investissement de :	- 533,12 €
- en excédent reporté de :	90 229,43 €
- un solde des restes à réaliser de :	+5 495,00 €
- <b>Besoin en financement (1068)</b>	<b>0€</b>

**Soit un excédent d'investissement cumulé de :** **89 696,31 €**

---

**DÉCIDE, à la majorité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : DEFICIT	<b>-6 378,13 €</b>
AFFECTATION OBLIGATOIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>0€</b>
RÉSULTAT REPORTÉ affecté EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>-6 378,13 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ en INVESTISSEMENT (001)	<b>89 696,31 €</b>

(Délibération N° 005-2026)

### 4- Le CFU du budget annexe de l'énergie renouvelable 2025

Ce budget a été créé en 2017. Il a pour vocation de prendre en charge les toitures photovoltaïques du bâtiment du Carsac et de l'Ecole publique.

Le bâtiment du Carsac a été cédé fin 2021 à la communauté de communes QRG. L'installation photovoltaïque et l'emprunt n'ont pas été transférés.

Le compte financier unique 2025 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES a été voté le 04 mars 2026 par le conseil municipal.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

#### 1 – Section de fonctionnement

##### a) Dépenses

Pour l'exercice 2025, les dépenses de fonctionnement sont constituées :

- Chapitre 011 : des charges à caractère général **1 525,26€** principalement :
  - la sous-traitance correspond à la passerelle de communication sur les données comptables mensuelles via ENEDIS qui permet de visualiser à distance un éventuel dysfonctionnement, coût annuel de 575,26€.
  - la maintenance préventive annuel pour 950 €.
- Chapitre d'ordre 042 : de la dotation aux amortissements des biens pour **9 254,70 €**. La centrale photovoltaïque, la toiture solaire de l'école et les différents raccordements électriques sont encore amortis. Montant que l'on retrouve en recette d'investissement.

## **b) Recettes**

### **Toiture du Carsac**

La production d'électricité de la toiture photovoltaïque du bâtiment du Carsac a légèrement augmenté par rapport aux précédentes années mais ça reste assez stable globalement.

Ci-dessous, le suivi de la production et de la facturation :

<b>Carsac - Suivi production et facturation</b>				
année	production en kwh			montant recette
	novembre à avril	mai à octobre	total	
2019	36 896	69 318	106 214	<b>13 984,14 €</b>
2020	33 099	50 581	83 680	<b>11 017,31 €</b>
2021	23 198	36 907	60 105	<b>7 986,75 €</b>
2022	35 924	65 191	101 115	<b>13 418,97 €</b>
2023	35 399	70 985	106 384	<b>14 248,01 €</b>
2024	28 529	66 407	94 936	<b>13 091,67 €</b>
2025	35 666	67 457	103 123	<b>14 279,44 €</b>

### **Toiture de l'école**

Pour rappel, la première facturation a lieu en mars 2022. La prime d'investissement de 5 740,80€ répartie sur 5 ans arrivera à son terme en 2026. Comme toutes les années précédentes, il y a une chute dans la vente de surplus. Cela peut être lié à une production moindre et une augmentation de consommation à l'école.

<b>Ecole - Suivi production et facturation</b>				
année	production en kwh de mars à mars	montant recette		
		vente surplus	prime	total
2022	4 999	299,94	1 148,16	<b>1 448,10 €</b>
2023	4 633	277,98	1 148,16	<b>1 426,14 €</b>
2024	3 688	221,28	1 148,16	<b>1 369,44 €</b>
2025	1 428	85,68 €	1 148,16	<b>1 233,84 €</b>

Pour la section de **fonctionnement** les résultats sont arrêtés comme suit **en exécution budgétaire** :

<b>DEPENSES 2025</b>		<b>RECETTES 2025</b>	
Chap. 011 – charges à caractère général	1 525,26 €	Chap. 70 – vente d'électricité	15 513,28 €
Chap. 65 – Autres charges de gestion courante	0,01 €		
Chap. 042 - Opérations d'ordre (amortissements)	9 254,70 €	Chap. 75 – produits de gestion courante	0,00 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>10 779,97 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>15 513,28 €</b>

Résultat à la clôture de l'exercice	<b>+ 4 733,31 €</b>
<b>002 – Excédent de fonctionnement reporté</b>	28 107,04 €
<b>Résultat cumulé</b>	32 840,35 €

Le résultat de fonctionnement de l'année reste positif.

En 2024, le résultat de l'exercice à la clôture était de **4 238,70 €**

## 2 – Section d'investissement

### a) Dépenses

- Le remboursement de l'emprunt à la caisse des dépôts : 10 000 €. Il s'agit de l'emprunt de 200 000 € à taux 0 qui court jusqu'en 2037 (10 000 €/an).
- Le remboursement de l'emprunt à la commune : 3 500 €. Il s'agit du financement effectué par la commune à hauteur de 35 000€ à taux 0 qui court jusqu'en 2027 (3 500€/an).

### b) Recettes

- Chapitre d'ordre 040, les amortissements pour la création de la centrale et le raccordement pour le Carsac et pour l'école : 9 254,70€ que l'on retrouve en dépenses de fonctionnement.

À la clôture de l'exercice, la section **d'investissement** présente les résultats suivants :

DEPENSES 2025		RECETTES 2025	
Chap. 16 – Emprunts et dettes	13 500,00 €	Chap. 16 – Emprunts et dettes	0,00 €
Chap. 21 – Immobilisations corporelles	0,00 €	Chap. 040 - Opérations d'ordre (amortissements)	9 254,70 €
<b>TOTAL dépenses</b>	<b>13 500,00 €</b>	<b>TOTAL recettes</b>	<b>9 254,70 €</b>
Résultat à la clôture de l'exercice		<b>-4 245,30 €</b>	
001 – Excédent d'investissement reporté		+ 11 105,18 €	
<b>Résultat cumulé</b>		<b>6 859,88€</b>	

## 3 – Bilan et prospective

Le résultat de fonctionnement est positif tandis que le résultat d'investissement diminue chaque année tant que les remboursements des deux emprunts seront d'actualité. L'amortissement est de 20 ans avec une date de mise en service en 2017.

M. HIERNAUX demande si la quantité d'électricité vendue à l'école est mesurable.

M. le Maire répond par la négative car l'installation est mal réalisée avec des imperfections ne permettant pas cette mesure. La seule solution consisterait à tout remplacer et à modifier le toit. D'autant que les problèmes d'étanchéité de la toiture n'ont pas été résolus. L'installation de photovoltaïque à l'horizontale sans incliner les panneaux et sans la conception d'une évacuation de l'eau pluviale à l'extérieur du bâtiment, est catastrophique.

M. SERVIERES intervient pour confirmer qu'à l'origine, il y avait une idée de suivi sur des écrans, mais ça n'a jamais fonctionné.

M. le Maire souligne que la reprise de toutes les anomalies et la pose de panneaux sur une pente orientée vers le sud avec un toit étanche, nécessite plus de 100 000€ d'investissement.

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Vincent COUSI, Maire, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier au vote à M HIERNAUX Pierre portant ainsi le nombre de présents à 11, et le nombre de votes exprimés à 13.

Le Conseil Municipal, après examen des opérations qui y sont retracées et présentées dans la note de synthèse, vote le Compte Financier Unique du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES de l'exercice 2025 à la majorité, et arrête ainsi les comptes :

2025 PHOTOVOLTAIQUE		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget	BP25	38 452,04 €	24 952,88 €
Exécution de l'exercice 2025	Recettes	15 513,28 €	9 254,70 €
	Dépenses	10 779,97 €	13 500,00 €
	Résultats de l'exercice	<b>4 733,31 €</b>	<b>-4 245,30 €</b>
Résultats reportés des exercices antérieurs		28 107,04 €	11 105,18 €
<b>Résultats de clôture de l'exercice</b>		<b>32 840,35 €</b>	<b>6 859,88 €</b>
<b>Résultat global</b>		<b>39 700,23 €</b>	
Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser en recettes		0,00 €	0,00 €
Solde des restes à réaliser (RAR) 2025		0,00 €	0,00 €

(Délibération N° 006-2026)

#### 5- Budget Énergies Renouvelables - Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent COUSI, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget annexe ENERGIES RENOUVELABLES,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le compte Financier Unique fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de :	4 733,31 €
- un excédent reporté de :	<b>28 107,04 €</b>

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **32 840,35 €**

En section d'investissement :

- un déficit d'investissement de :	<b>- 4 245,30 €</b>
- en excédent reporté de :	<b>11 105,18 €</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>00.00 €</b>

Soit un excédent d'investissement cumulé de : **6 859,88 €**

**DÉCIDE, à la majorité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	<b>32 840,35 €</b>
AFFECTATION OBLIGATOIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>00.00€</b>
RÉSULTAT REPORTÉ affecté EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>32 840,35 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	<b>6 859,88 €</b>

(Délibération N° 007-2026)

## 6- Budget Principal Commune - Vote du Compte Financier Unique 2025

Par ce document, Monsieur le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Chaque section du CFU est divisée en chapitre regroupant des dépenses ou recettes de même nature :

- La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.
- La section d'investissement est liée aux projets structurants de la commune ainsi qu'aux financements associés.

Il peut être consulté sur simple demande à la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le compte financier unique 2025 du budget primitif COMMUNE CAYLUS a été voté le 04 mars 2026 par le conseil municipal.

### CONTEXTE FINANCIER GENERAL

En rappel, le budget primitif 2025 est voté **avec la reprise** des excédents et/ou des déficits de **2024** :

**Excédent de fonctionnement reporté (002) = 474 620,25 €.**

**Excédent fonctionnement capitalisé (1068) pour un virement à la section d'investissement en recette de 753 432,70 €.**

**Déficit d'investissement reporté (001) = - 496 616,99 €.**

**Aucun virement du 023 « dépense section fonctionnement » vers le 021 « recette de la section investissement »**

### EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2025

#### I. Recettes de la Section de Fonctionnement

Les recettes totales de fonctionnement s'établissent à **2 308 848,44 €**.

Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un encaissement) ou d'ordre (opération de virement en transfert comptable) **elles sont regroupées sous les chapitres suivants en BP (prévu) et CFU (réalisé) :**

Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025
013	Atténuation de charges	64 982,02 €	55 339,88 €
70	Produits services, domaine et ventes diverses	57 300,00 €	57 891,32 €
73	Impôts et taxes	192 000,00 €	193 459,88 €
731	Fiscalité locale	973 956,00 €	971 164,62 €
74	Dotations et participations	767 794,73 €	811 395,43 €
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00 €	116 248,59 €
76	Produits financiers	0,00 €	8,3 €
77	Produits spécifiques	500,00 €	11 831,62 €
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	500,00 €	1 517,59 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 147 032,75 €</b>	<b>2 218 857,23 €</b>
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>90 000,00 €</b>	<b>89 991,21 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 237 032,75 €</b>	<b>2 308 848,44 €</b>
<b>R 002 Excédent de fonctionnement reporté</b>		<b>474 620,25 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 711 653,00 €</b>	<b>2 308 848,44 €</b>

Analyse :



- **Chap 013 : des atténuations de charges 55 339,88 €** de remboursement des Indemnités Journalières (IJ) sur la rémunération du personnel dont un agent en congé longue durée depuis au moins 4 ans et du remboursement de la CNRACL des 3 agents détachés à la résidence Mutualiste Val de Bonnette/Cuisine centrale.
- **Chap 70 : Des produits de services, domaine et ventes diverses 57 891,32 €** principalement composés des ventes de repas 20 667,50 €, du paiement des charges des locataires et de la participation aux frais de fonctionnement 24 881,15 € et de la participation du personnel communal à la chaufferie 9 984,67 €.
- **Chap 73 : Impôts et taxes 193 459,88 €** décomposés comme suit : attribution de compensation versée par la QRG de 113 935 €, de la recette du Fonds National de péréquation s'élevant à 27 330 € et du fonds départemental des droits à la mutation de 52 194,88€.
- **Chap 731: Fiscalité locale 971 164,62 €**, il s'agit des taxes foncières et de pylônes électriques.
- **Chap 74 : Dotations dont la DGF et autres participations d'organismes 811 395,43 €** : région, département, la participation des communes dont les enfants sont scolarisés à l'école de Caylus, la dotation aux élus, la FCTVA partie dépenses fonctionnement éligibles, la cantine 1 euro...).
- **Chap 75 : Des autres produits de gestion courante 116 248,59 €** correspondant principalement aux revenus des immeubles pour 92 947,59 € et de remboursement d'assurance suite à différents sinistres pour 22 754,22 €.
- **Chap 77 : produits spécifiques 11 831,62 €** correspondant à des remboursements de téléphonie, remboursement de la DGFIP pour 2024 et à la cession de 2 terrains communaux (5 695,00 €).
- **Chap 042 : Des opérations d'ordre de transfert entre sections 89 991,21 €** liés aux travaux réalisés en régie.

## II. Dépenses de la Section de Fonctionnement

Les dépenses totales de fonctionnement s'établissent à **1 853 491,02 €** en 2025.

Qu'elles soient réelles (ayant donné lieu à un décaissement) ou d'ordre (opération de virement ou transfert comptable), **elles sont regroupées sur les chapitres suivants** :

Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025
011	Charges à caractère général	1 300 353,00 €	574 957,41 €
012	Charges de personnels, frais assimilés	1 055 600,00 €	980 552,96 €
014	Atténuations de produits	64 000,00 €	60 973,00 €
65	Autres charges de gestion courante	151 200,00 €	144 553,19 €
66	Charges financières	133 500,00 €	82 316,05 €
67	Charges spécifiques	500,00 €	0,00 €
68	Dotations aux provisions, dépréciations	2 000,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 707 153,00 €</b>	<b>1 843 352,61 €</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00 €	0,00 €
042	Opération ordre transfert entre sections	4 500,00 €	10 138,41 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 500,00 €</b>	<b>10 138,41 €</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>2 711 653,00 €</b>	<b>1 853 491,02 €</b>
D 002 Déficit de fonctionnement reporté		0,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>2 711 653,00 €</b>	<b>1 853 491,02 €</b>

### Analyse :

- **Chap 011 : Des charges à caractère général : 574 957,41 €.**

Elles sont principalement composées :

- Des dépenses d'électricité, combustibles, carburants, d'eau et assainissement... 127 042,18 €.
- Des fournitures de petit équipement 47 951,62 € qui comprend, entre autres, toutes les fournitures nécessaires aux travaux en régie.
- Des locations mobilières 46 314,42 € dont location de 2 véhicules, de matériel techniques, téléphonie...).

- Des contrats de prestations de service 115 868,29 € (dont la fourniture des repas à l'école par la cuisine centrale de l'UDM82, les analyses alimentaires, les prestations FCA, contrat d'imprimante, contrats VERITAS, l'adhésion au CDG82 et autres prestations...)
- De l'entretien de la voirie : la fourniture pour 19 210,20 € et l'entretien pour 31 798,35 € qui concerne l'entretien des terrains comme les abords du lac, le fleurissement du village et l'entretien des bâtiments publics pour 1 168,30 €.
- De la maintenance 22 106,79 € principalement la réparation des bâtiments publics, les contrats de maintenance pour le matériel informatique, les extincteurs, les ascenseurs...)
- La taxe foncière pour les bâtiments de la commune 17 475,00 €

Constat : une économie par rapport au budget prévisionnel en dépenses de fonctionnement au niveau du chapitre 011 : des charges de **725 395,59 €**.

➤ **Chap 12 : Des charges de personnel et frais assimilé : 980 552,96 €**

Elles sont principalement composées :

- De la rémunération du personnel titulaire et non titulaire 598 068,65 €
- Des charges de sécurité sociale et de prévoyance 382 484,31 € dont la participation financière de la collectivité au titre des risques santé et risque prévoyance.

➤ **Chap 014 : Des atténuations de produits pour 60 973,00 € (stable)**

Cela correspond au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - prélèvement créé lors de la réforme de la fiscalité locale).

**Chap 65 : Des autres charges de gestion courante : 144 553,19 €** Elles se composent entre autres des indemnités des élus et des charges patronales (69 398,78 €), de la contribution communale au service départemental incendie (38 760,89 €) et des subventions versées aux associations et autres personnes de droit privé (32 050 €)

**Chap 66 : Des charges financières pour 82 316,05 €** d'intérêts d'emprunt.

Soit une baisse par rapport à 2024 de plus de 14 836 € notamment due à une légère chute du taux d'intérêt lié à l'emprunt à taux modulable. Pour rappel, le taux d'intérêt lié à l'emprunt à taux modulable a été fixé pour les années à venir, avec application une fois/an dès août année X (délibéré en juin 2025).

- **Chap 68 : les créances douteuses de 2025** ont été acquittées par la commune et une partie a été immédiatement remboursées par les usagers concernés.
- **Chap 042 : Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 10 138,41 €** correspondant aux dotations aux amortissements suite à la cession des biens.

**En dépenses de fonctionnement, la commune a réalisé une économie par rapport au budget prévisionnel de + 858 161,98 €.**

**En fonctionnement** les résultats de l'exercice 2025, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses, s'élève à + **455 357,42 €**, s'ajoutant aux excédents antérieurs de + 474 620,25 € : **le résultat cumulé de clôture s'élève à + 929 977,67 €.**

### III. Recettes de la Section d'Investissement

Les recettes totales d'investissement s'établissent à **3 304 316,34 €** en 2025. Le budget d'investissement peut être financé par différents types de recettes. Lorsque la collectivité n'utilise pas l'intégralité de ses recettes de fonctionnement, elle peut transférer la somme restante vers le budget d'investissement : c'est la capacité d'autofinancement.

Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RAR au 31/12
13	Subventions d'investissement	1 343 668,43 €	1 104 234,69 €	271 294,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, ...)	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	1 521,99 €	0,00 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	339 013,80 €	336 835,91 €	0,00 €

1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	753 432,70 €	753 432,70 €	
024	Produits des cessions d'immobilisations	331 000,00 €	0,00 €	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	3 500,00 €	3 500,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>3 773 614,93 €</b>	<b>3 199 525,29 €</b>	<b>271 294,00 €</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
040	Opérations ordre transfert entre sections	4 500,00 €	10 138,41 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	117 000,00 €	88 226,64 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>121 500,00 €</b>	<b>98 365,05 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 895 114,93 €</b>	<b>3 304 316,34 €</b>	<b>271 294,00 €</b>
R 001	Solde d'exécution positif reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>3 895 114,93 €</b>	<b>3 304 316,34 €</b>	<b>271 294,00 €</b>

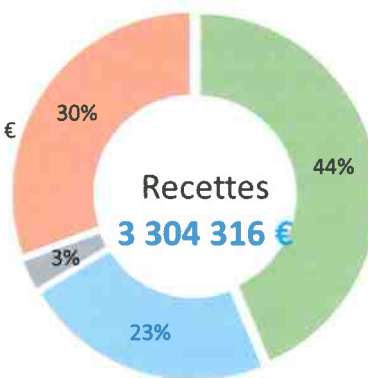
#### Analyse :

- **Chap 10 Des dotations, fonds divers et réserves 336 835,91 €** comprenant 335 513,80 € de FCTVA (sur dépenses 2023) et 1 322, 11 € de taxe d'aménagement.
- **Chap 13 Des subventions d'investissement reçues 1 104 234,69 €** sur la base de l'avancée des travaux, de l'ensemble des travaux achevés entre fin 2023 et courant 2025 et de l'en cours

#### Principalement :

- CIE : 294 000€ de l'Europe (chantier soldé)
- Eglise Saint Jean Baptiste : 123 215,29 € entre le CD82, la Région et la DRAC (chantier soldé)
- Ateliers techniques : 66 200 € entre le CD82, la Région et le DETR (chantier soldé)
- Toiture ADMR/LA poste : 4 247 € du CD82 (chantier soldé)
- Aménagement liaison lac centre bourg : 2 372 € du CD82 (chantier soldé)
- Centre de Loisirs ALSH : 231 219,50 € entre CD82, DETR, MSA, il reste à percevoir 63 326 € + une notification de 293 717€ du FEDER (le montant sera inscrit au budget 2026)
- Ecole abords extérieurs : 228 618,52€ entre la Région, CCQRGA, DETR et CD82, il reste à percevoir 29 903 € de DETR
- MAM : 51 600 € entre la Région et la CAF, il reste à percevoir 26 187 €.
- Opération adressage : 3 075 € DETR reste 7 175,70 €
- Programme voirie : 36 773 € du Département
- Ingénierie aménagement urbain : 6 562,50 € CR BDT reste à percevoir 17 122,50 €
- Animation OPAH RU : 16 306 € entre département et ANAH
- Contribution financière du SDE82 : Subvention d'éclairage public 25 193,80 €
- **Chap 16 : Des emprunts et dettes assimilés à 1 000 000,00 €**, correspondant au prêt relais et à l'emprunt auprès de la banque des territoires ; hors cautions encaissées liées à l'entrée dans les logements communaux : celles-ci étant à **1 521,99 € (art 165)**
- **Chap 24 :** pas de cessions d'immobilisation réalisées en 2025
- **Chap 27 : Autres immobilisations financières 3 500 €** qui correspondent au remboursement de « l'avance remboursable » du budget annexe « énergies renouvelables », contracté auprès de la commune (fin des remboursements en 2027).
- **Chap 040 : Des opérations d'ordre de transfert entre sections 10 138,41 €** correspondant aux amortissements des frais d'étude et du matériel de transport (à l'identique du chap 042 en dépenses fonctionnement).
- **Chap 041 : Des opérations d'ordre patrimoniales 88 226,64 €** correspondant aux avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux et au frais d'étude qui ont été suivis de travaux (identique au 041 recette d'investissement).

- Dotations et subventions: 1 441 071 €
- Excédents de fonct capitalisés: 753 433 €
- Recettes d'ordre: 98 365 €
- Autres recettes réelles: 1 011 448 €



#### IV. Dépenses de la Section d'Investissement

Les dépenses totales d'investissement en fin d'exercice, s'établissent à **2 870 000,25 €** en 2025. Les dépenses d'investissement regroupent les opérations qui ont vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité. On y retrouve :

Chap	Libellé	BP 2025	CFU 2025	RAR au 31/12
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	175 126,46 €	97 884,13 €	25 980,00 €
204	Subventions d'équipement versées	88 821,78 €	51 203,47 €	36 300,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 467 090,25 €	2 089 473,33 €	195 259,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00 €	0,00 €	0,00 €
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	4 500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 735 538,49 €</b>	<b>2 238 560,93 €</b>	<b>257 539,00 €</b>
13	Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	453 959,45 €	453 221,47 €	0,00 €
10	Autres dépenses financières	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>455 959,45 €</b>	<b>453 221,47 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>3 191 497,94 €</b>	<b>2 691 782,40 €</b>	<b>257 539,00 €</b>
040	Opérations ordre transfert entre sections	90 000,00 €	89 991,21 €	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	117 000,00 €	88 226,64 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>207 000,00 €</b>	<b>178 217,85 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>3 398 497,94 €</b>	<b>2 870 000,25 €</b>	<b>257 539,00 €</b>
D 001	Solde d'exécution négatif reporté	496 616,99 €	0,00 €	0,00 €
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>3 895 114,93 €</b>	<b>2 870 000,25 €</b>	<b>257 539,00 €</b>

#### Analyse :

- **Chap 20 Des immobilisations incorporelles pour 97 884,13 €**, correspondant aux différents frais d'études avant d'éventuels travaux portant principalement :  
Le carrefour rue des Remparts, la rue du château, le Pont de Caudesaygues, l'aménagement de l'entrée du bourg à hauteur de Labarthe, l'îlot presbytère (OPAH RU), le devenir de la maison des sœurs, l'étude du projet muséographique, l'étude du chauffage médiathèque et logement au-dessus...
- **Chap 204 Subventions d'équipement versées pour 51 203,47 €** correspondant aux dépenses versées à des organismes ou à des particuliers au titre de participation aux travaux réalisés par eux, comme le SDE82 ou autres participations comme :  
La quote-part à l'achat du projecteur pour le cinéma itinérant, les travaux de dissimulation des réseaux au Chemin des Perrières, les travaux de dissimulation des réseaux sur l'espace Labarthe, l'éclairage au mas de Duge, et au titre de l'opération façades.
- **Chap 21 Des immobilisations corporelles pour 2 089 473,33 €**, principalement :
  - Achats du terrain militaire pour l'aménagement des abords de l'école à hauteur de 5 575 €
  - Autres bâtiments publics et privés 1 846 258,36 € principalement pour :

- 913 027,27 € pour le centre de loisirs,
  - 84 266,09 € pour le centre technique,
  - 11 834,91 € pour l'église Saint Jean Baptiste,
  - 605 523,55 € pour la MOE et travaux abords extérieurs,
  - 41 371,15 € pour l'Ecole MO phase accessibilité salle restauration
  - 45 033,69 € pour l'église Saint Symphorien
  - 30 586,80 € pour la toiture MAM/ADMR avenue du 08 mai
  - 42 448,68 € pour la toiture de la poste
  - 6 456 € pour la charpente du lavoir de Lassalle
  - 7 310,18€ pour la porte du casino
  - 6 325 € pour le mur de Livron
  - 47 712€ pour le mur extérieur de la MAM
- Voiries 8 392€
  - Mur soutènement bonnette 3 840€
  - Trottoir avenue du père Huc 104 698,88€
  - Matériel incendie et défense civile 5 955,24 € : pour le remplacement des extincteurs
  - Insonorisation de la salle de conférence des Granges du Lac 6 976 € pour les rideaux
  - Matériel de transport 9 433,15 € correspondant à l'achat des 2 véhicules dont la location arrivait à son terme
  - Matériel et outillage technique 6 762€ pour l'aspirateur à feuille
  - Matériel informatique 9 030,94 € pour le remplacement du matériel informatique devenu désuet
  - Matériel de bureau et mobilier pour les salles de classe et la médiathèque 11 033,71€
  - Autres immobilisations corporelles 54 788 € (mobilier urbains, panneaux pour adressage, panneaux et barrières poubelles, l'abri bus, des radiateurs économiques pour les logements communaux, des jeux pour le terrain de sport à l'école, les isolements pour les élections...)
- **Des emprunts et dettes assimilés pour 453 221,47 €** comprenant le remboursement du capital annuel et d'une partie du prêt relais 295 000 € suite à l'obtention en recette du LEADER au titre du CIE de 294 459,45 € (DM délibérée en juin 2025)
  - **Chap 040 Des opérations d'ordre de transfert entre section pour 89 991,21 €.** Il s'agit des travaux en régie (L'abri bus, un appartement rue droite, l'appartement de la Salle, un appartement du Père Huc, les travaux extérieurs du centre technique, des travaux d'amélioration de la Guinguette, l'installation des poubelles de tri sélectif, la pose des potelets au niveau de la commune, l'implantation des panneaux d'adressage au titre de l'opération adressage, les sanitaires du stade de foot et autres...).
  - **Chap 041 Opérations patrimoniales pour 88 226,64 €** correspondant aux avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux et au frais d'étude qui ont été suivis de travaux (identique au 041 dépense d'investissement).

- Dotations d'équipement: 2 238 561 €
- Remboursement du capital: 453 221 €
- Dépenses d'ordre: 178 218 €
- Autres dépenses réelles: 0 €



**En investissement**, le résultat de clôture s'élève à un excédent de + 434 316,09 € avec le déficit des années antérieures qui est de - 496 616,99 €, le résultat cumulé de clôture s'élève à un déficit de : -62 300,90 €.

## BILAN 2025 - TABLEAU DES RÉSULTATS

Pour l'exercice 2025, la section d'investissement est déficitaire sur l'année. En rappel, la collectivité est toujours en attente du solde de quelques subventions au titre des travaux achevés.

Les résultats de fonctionnement devront en priorité couvrir le besoin de financement en investissement (article 1068).

Le besoin de financement en **section investissement dépenses**, correspond au montant du « **résultat de clôture avec intégration des RAR** » soit un virement de **48 545,90€** du fonctionnement vers l'investissement (1068).

M. CHEVAL intervient afin de souligner qu'il veillait à ce que l'exercice 2025 s'achève avec la totalité des investissements réalisés, de manière à obtenir un bilan global positif et des comptes à l'équilibre.

La section fonctionnement dégage un excédent très important en raison d'une épargne inscrite et maîtrisée au compte 6068, lors de la construction du budget, ajoutées d'économies supplémentaires liées à des dépenses non réalisées. Cela permet de garantir un fonds de roulement suffisamment large au fonctionnement de la mairie. L'année se termine avec 6 mois de fonds de roulement.

Le budget d'investissement est équilibré et s'achève avec un déficit mineur par rapport aux années précédentes. Les travaux majeurs sont achevés, il n'y a plus d'encours et les comptes 2025 sont clairs.

Des subventions d'investissement sont en attente de perception, dont le FEDER s'élevant à 294 000€, lié à l'ALSH. A cela s'ajoute le FCTVA d'environ 300 000€ récupéré en N+2, soit en 2027, par rapport aux travaux 2025.

Le Maire félicite le suivi drastique des comptes grâce à Laure et Marie. La perception des subventions d'investissement est due au travail administratif colossal qui est accompli par les agents de la collectivité. Plusieurs appels et relances sont nécessaires pour obtenir l'acompte et le solde des subventions. Cela a été le cas pour clôturer le contrat d'équipement du Conseil Départemental, avant la fin d'année 2025, considérant que tous les chantiers sont achevés dans les temps : l'aménagement extérieur de l'école, le centre de loisirs, les ateliers municipaux, les toitures de l'église, de la Poste ainsi que celle de l'ancienne Perception.

Il est fondamental d'avoir une équipe compétente pour pouvoir obtenir les aides et être payé, rien n'a jamais été oublié ou perdu.

Compte tenu de l'objet de la délibération, Monsieur Vincent COUSI, Maire, s'est retiré en confiant la présentation de ce dossier au vote à M. HIERNAUX Pierre portant ainsi le nombre de présents à 11, et le nombre de votes exprimés à 13.

Le Conseil Municipal, après examen des opérations qui y sont retracées et expliquées dans la note synthétique associée, vote le Compte Financier Unique du budget principal COMMUNE de l'exercice 2025 à la **majorité**, et arrête ainsi les comptes tels que définis ci-dessous :

2025		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget	BP25	2 711 653 €	3 895 114,93 €
Exécution de l'exercice 2025	Total Recettes	2 308 848,44 €	3 304 316,34 €
	Total Dépenses	1 853 491,02 €	2 870 000,25 €
	Résultats de l'exercice	+ 455 357,42 €	+ 434 316,09 €
Résultats reportés des exercices antérieurs		+ 474 620,25 €	- 496 616,99 €
<b>Résultats de clôture de l'exercice</b>		<b>+ 929 977,67 €</b>	<b>-62 300,90 €</b>
<b>Résultat global</b>		<b>867 676,77 €</b>	
Restes à réaliser en dépenses		0,00 €	257 539 €
Restes à réaliser en recettes		0,00 €	271 294 €
Solde des restes à réaliser (RAR) 2025		0,00 €	+ 13 755 €
<b>Résultats de clôture avec intégration des RAR</b>		<b>929 977,67 €</b>	<b>-48 545,90 €</b>

(Délibération N° 008-2026)

### 7- Budget Principal Commune- Affectation des résultats 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent COUSI, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 du budget principal COMMUNE,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025

**Constatant** que le Compte Financier Unique fait apparaître :

En section de fonctionnement :

- un excédent de fonctionnement de :	<b>455 357,42 €</b>
- un excédent antérieur reporté de :	<b>474 620, 25 €</b>

---

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :** **929 977,67 €**

En section d'investissement :

- un excédent d'investissement de :	<b>+434 316,09 €</b>
- un déficit antérieur reporté de :	<b>- 496 616,99 €</b>
- un solde des restes à réaliser de :	<b>+ 13 755,00 €</b>

---

**Soit un déficit d'investissement cumulé de :** **-62 300,90 €**

**DÉCIDE, à la majorité** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	<b>929 977,67 €</b>
AFFECTATION OBLIGATOIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>48 545,90 €</b>
RÉSULTAT REPORTÉ (affecté) EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>881 431,77 €</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001)	<b>-62 300,90 €</b>

(Délibération N° 009-2026)

### 8- acquisition des parcelles AB 781 et 925 - (garages et jardins) - Avenue du Père Huc

M. le Maire présente la situation de ces deux parcelles mise en vente, qui sont situées au-dessus de la Promenade Haute, le long de l'Avenue du Père Evariste Huc. La parcelle AB 781 est composée de quatre petits garages pour une contenance totale de 70 m2. Dans la continuité, la parcelle AB 925 est une bande très allongée de jardin, d'une contenance de 185 m2.

Dans la perspective d'un réaménagement et d'une sécurisation de l'Avenue Huc, il apparaît pertinent pour la Commune de saisir cette opportunité en se portant acquéreur de ce bien, en constituant ainsi une réserve foncière à cet endroit.

En effet, dans cette partie de l'avenue, le trottoir est surbaissé et les véhicules sont stationnés dessus, ce qui a pour inconvénient majeur d'interdire le passage des piétons, obligés de circuler en pleine voie ou bien de traverser la chaussée.

De fait, cette acquisition présente trois avantages majeurs :

D'une part, le stationnement des véhicules sera repensé avec un véritable aménagement le long de la chaussée.

Cela permettra de créer d'autre part un cheminement pour les piétons, en parallèle dans le jardin réaménagé.

Enfin, cet espace de jardin d'une grande qualité paysagère pourra faire office de promenade-belvédère, en offrant une vue exceptionnelle sur la butte castrale et sa tour médiévale.

Ainsi donc, après discussion avec le propriétaire Gilles CALM, ce dernier accepte de vendre l'unité foncière constituée des deux parcelles cadastrées AB 781 et AB 925 à la commune de Caylus pour la somme de 20 500€, hors frais d'actes.

M. le Maire apporte des détails : cette délibération est un engagement symbolique de la Commune qui se positionne et l'acte notarié ne sera pas signé avant qu'il ait été rédigé.

L'acquisition de ces parcelles a pour objectif d'organiser un cheminement pour les piétons dans le jardin qui est situé juste à l'arrière. Cela sépare le flux des piétons et les véhicules pour leur stationnement.

C'est un lieu qui est en position de belvédère et qui permettrait de valoriser le village. Il s'agit de constituer une réserve foncière afin de projeter un aménagement ultérieur, à défaut il sera mis en vente.

Le montant avait été estimé à 20 500 euros pour ces 4 garages et ce terrain. Compte tenu du potentiel, la négociation du prix n'est pas pertinente. La commune peut aliéner dans les zones U dans le village et les zones UX en zone d'activité.

M. HIERNAUX dit qu'il s'agit d'une opportunité à ne pas manquer. C'est aussi bien le stationnement des voitures qu'il faut améliorer et le passage des piétons, tout est pour le moment un peu sauvage, il est nécessaire de trouver un équilibre et y remédier.

M. le Maire dit que c'est un endroit où on voit avec excellence le village. C'est suite au défrichement, parce que le terrain était abandonné. Gilles CALM, en se portant acquéreur il y a quelques années, avait coupé toute la végétation, mais c'est vrai qu'on n'avait pas la même vue, il y a ne serait-ce que dix ans.

C'est un espace assez exceptionnel de Caylus qui est complètement abandonné et il serait agréable pour les habitants de cheminer avec une aire de promenade et des bancs à l'instar d'un belvédère.

Caylus a souffert des constructions sauvages de garages un peu n'importe où, n'importe comment, que ce soit dans le village médiéval ou sur les abords, en particulier sur les avenues, cela a défiguré le village.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide **à la majorité :**

- **D'acquérir** les parcelles AB 781 et 925 au prix de vingt mille cinq cents euros (20 500€) hors frais d'actes
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout acte en conséquence de la présente.

*(Délibération N° 010-2026)*

### **9- acquisition d'une parcelle AB 569 - Carrefour avenue Delestraint - Route de Villefranche**

M. le Maire explique que cette parcelle privée fait partie de l'unité foncière de l'ancienne agence de la société d'assurance GROUPAMA. Il s'agit de l'emplacement d'une ancienne remise démolie, qui a été remplacée par un escalier à usage public, agrémenté d'une jardinière.

Dans le cadre d'un projet global de réaménagement de l'Avenue Delestraint et de la Route de Villefranche, il apparaît opportun pour la commune d'avoir la maîtrise foncière des espaces publics ou assimilés.

M. le Maire a très tôt manifesté l'intérêt de la commune de Caylus pour l'acquisition de cette parcelle d'une superficie réduite de 5 m2.

Depuis la fermeture de l'agence de Caylus, la société Groupama était en réflexion quant au devenir de ses locaux, jusqu'à une prise de décision récente de mise en vente de l'intégralité du bien.

Ainsi, après discussion, la société Groupama est disposée à céder la parcelle cadastrée AB 569 à la commune de Caylus pour la somme de 500€, hors frais d'actes.

M. le Maire précise que cette opportunité s'est présentée au moment de la fermeture de l'agence Groupama à Caylus, il y a deux ans. La société d'assurance Groupama était en réflexion sur leurs intentions de vente. En attendant il semblait utile de positionner la commune sur ce petit bout de parcelle extérieure pour aménager ce petit espace, afin de l'embellir et de repenser sa liaison au carrefour de l'avenue Delestraint et la route de Villefranche. Cela s'inscrit dans les projets de requalification d'aménagements publics.

Groupama a recontacté la collectivité en proposant de céder le petit bout de parcelle.

L'idée future pourrait se concrétiser dans la transformation de cet escalier en envisageant un massif végétalisé, ou bien en créant un escalier plus accessible et plus praticable en liaison avec les deux axes routiers.

M.CHEVAL intervient afin de souligner que le budget investissement de la commune, prévoit une réserve foncière à hauteur de 200 000 euros bloqué pour capter des opportunités, ce qui signifie que le financement est assuré.

Cette transaction ne nécessite pas de bornage du géomètre car la parcelle est bien délimitée. Ce projet peut s'intégrer dans l'étude globale de réaménagement de l'avenue Delestraint.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à la majorité :

- **D'acquérir** la parcelle AB 569 au prix de cinq cents euros (500€) ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout acte en conséquence de la présente.

(Délibération N° 011-2026)

## 10- Questions diverses

### 1- Accueil des étudiants d'une école d'architecture de Clermont Ferrand du 16 au 20 mars 2026

En partenariat avec le Parc Naturel Régional des Causses du Quercy auquel Caylus est associé, trois sites ont été fléchés : Saint-Cirq-Lapopie, Arcambal et Caylus. Les étudiants seront hébergés au Village Bord de Ciel et ils travailleront dans la salle de conférence des Granges du Lac et se restaureront dans l'ancien écomusée, au rez de chaussée.

Les étudiants d'architecture vont travailler sur le bourg médiéval de Caylus et sur d'autres projets à l'extérieur du Bourg comme à Saint Pierre de Livron, à partir de plusieurs documents urbanistiques comme le PLUi. Des restitutions de leurs travaux et réflexions sont prévus.

2- Projet de remplacement de la chaufferie bois : notification de la subvention ADEME, via le SDE82 d'un montant de 107 000 euros. Il ne s'agit pas du CEE, qui est plus avantageux, mais dans un premier temps il est utile de bénéficier de la subvention ADEME.

3- Raccourcissement de la voie de dépassement avant le virage en haut de la cote, réalisé ces jours par le Département.

C'est le résultat de deux ans de réclamation émise par la collectivité. C'est enfin réalisé.

La voie de dépassement a été raccourcie de 150 ou 200 mètres. Il était également validé qu'à partir de ce virage jusqu'au giratoire, la limitation de vitesse passerait de 90 à 70 à l'heure. Les panneaux n'ont pas encore été remplacés. Mais on peut penser que c'est en bonne voie, ce qui sécuriserait les entreprises qui sortent après le virage, avec des camions et des remorques.

#### 4- Recensement 2026 :

Le recensement de la population de Caylus (du 15 janvier au 15 février) a été réalisé à 100 % dans les délais impartis grâce à la persévérance des 4 agents recenseurs recrutés par la commune pour l'opération, encadrés par deux coordonnateurs (1 secrétaire de mairie et 1 élu).

En bilan global 2026:

- 5- 1212 logements habitables pour 1198 adresses (les logements non habitables ne sont pas recensés)
- 6- 1442 personnes recensées, hors comptées à part (EHPAD, Sanctuaire Notre Dame de Livron et camp militaire)
- 7- Taux de réponse par internet : 72 % au lieu de 50% en 2020
- 8- 201 familles ont dû être recensées par formulaires papier, ce qui a représenté un travail non négligeable pour les agents recenseurs qui ont dû parfois faire de nombreux passages au domicile des habitants avant de pouvoir les rencontrer ou récupérer les documents, et souvent même remplir les formulaires pour eux en procédant par interview.

Pour ce qui est du recensement des logements :

Sur 1212 logements habitables (les logements non habitables ne sont pas recensés) :

- 9- 746 résidences principales
  - 10- 296 résidences secondaires
  - 11- 170 logements occasionnels ou vacants
- Soit au total 466 résidences non principales (38,45%)

En 2020 : 1445 habitants

Les données recueillies sont exploitées par l'INSEE pour établir des statistiques qui peuvent concerner aussi bien les tranches d'âge que la structure familiale, les niveaux de formation, l'emploi ou encore le confort des logements. Ces données permettent de mieux cerner les besoins en matière d'équipements publics et d'observer les variations de tendance, y compris au niveau géographique.

Les données nominatives sont détruites par l'INSEE après exploitation. Elles n'ont de raison d'être pendant l'opération que pour éviter les doublons et ainsi rendre plus fiables les informations recueillies.

Le Maire se félicite de la réussite de l'opération et fait plusieurs constats : la population de Caylus n'augmente pas et peine à se stabiliser compte tenu du vieillissement de la population, du nombre de décès et d'une compensation difficile avec l'arrivée de nouvelles familles.

Le nombre de logements vacants et de résidences secondaires est très élevé. Les maisons se vendent souvent plusieurs fois ou bien les logements restent vacants longtemps.

D'où l'importance d'animer le dispositif OPAH-RU afin d'inciter les propriétaires bailleurs à faire des travaux sur leurs biens et les proposer en logements disponibles.

M. HIERNAUX demande si les analyses réalisées par l'INSEE et les résultats seront accessibles au public.

La secrétaire générale répond que le rapport sera à disposition sur leur plateforme, une fois que les agents INSEE auront de leurs côtés enquêtés sur le terrain partout où le doute subsiste et mérite un double contrôle. Le rapport sera disponible en fin d'année 2026.

Les questions diverses prennent fin et M. SERVIERES souhaite intervenir en cette fin de mandat, afin de remercier tout le monde en évoquant le plaisir et l'émotion ressentis tout au long de ces 6 ans. Les échanges avec l'ensemble des agents et des élus, y compris les opposants, ont été extrêmement gratifiants et enrichissants, grâce à la bonne volonté de toutes et tous. Si des moments d'affrontements se sont inévitablement produits avec l'opposition, c'est toujours dans la confrontation d'idées et d'actions, parfois passionnée, mais toujours sur ces confrontations d'idées et d'actions, jamais en attaquant directement les personnes...

Avant la levée de séance M. DUPONT interroge sur l'école de Caylus et souhaite être éclairé au sujet d'un blocage total sur les sorties scolaires des enfants.



M. le Maire explique une situation délicate au sein du corps enseignant de l'école, depuis la rentrée scolaire 2025. Une cabale est menée contre une enseignante depuis fin septembre, octobre, faisant l'objet d'une plainte déposée au pénal contre elle, alors qu'elle n'a pas été condamnée.

Sauf qu'un certain nombre de parents se sont acharnés en menant contre elle une campagne de dénigrement, mêlant ses choix pédagogiques et l'affaire qui la concerne.

En conséquence cette enseignante a été mise sous mesure de protection par l'Éducation Nationale.

Elle n'est absolument pas suspendue contrairement aux affirmations calomnieuses de certains parents.

La plainte a été déposée par la direction de l'IME qui suit un enfant ayant d'immenses difficultés de communication et qui est scolarisé à l'école de Caylus. Les personnes ont été auditionnées par les gendarmes. La justice instruit le dossier.

Face à cette situation, les enseignantes ont décidé de se protéger et de se concentrer sur le programme de l'Éducation Nationale.

L'équipe pédagogique a été fragilisée par des arrêts maladie successifs et le départ soudain de l'enseignant des CE2, lorsqu'il a été nommé Principal d'un collège.

La directrice s'étant retrouvée unique titulaire avec trois remplaçants autour d'elle, a décidé de limiter l'engagement extrascolaire des sorties, ce qui est bien compréhensible.

M. le Maire précise que des échanges avec les délégués des parents d'élèves, la collectivité et la Directrice ont permis un début d'apaisement et les activités continuent, puisque le spectacle de danse s'est déroulé comme prévu, avec un retour très satisfaisant.

Il souhaite rappeler la pénurie d'enseignants remplaçants au niveau National et pour autant, l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription de Caussade, apporte un soutien indéfectible à l'école de Caylus en affectant des enseignants, de manière la plus pérenne possible. Seule la classe des maternelles, n'est pas prioritaire et par conséquent l'enseignant manque en ce moment.

M. le Maire gage sur le retour au calme en appelant tout le monde, à une appréhension bienveillante de la situation, pour que l'année scolaire s'achève dans des conditions détendues, constructives et optimales.

On se souvient de la grande tension des années COVID 2020, 2021 et 2022 ; qu'il ne s'agit surtout pas de reproduire

M. le Maire en a terminé et remercie les intervenants.

La séance est levée à **21h50**.

La secrétaire de séance

POUSSOU Gisèle



Le président de séance

COUSI Vincent, Maire

